Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 077-217701713-20260630-56_06_2026_DEL-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

VILLE d'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy
77450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 56/06-2026

-oOo-

SÉANCE DU MARDI 30 JUIN 2026

DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2026
DATE D'AFFICHAGE : 23 JUIN 2026

-oOo-

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET VILLE D'ESBLY

Rapporteur : Madame Patricia L'HUILLIER

L'an deux mille vingt-six, le mardi 30 juin, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie d'Esbly à 20h00, en séance publique, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Maire d'Esbly.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29
NOMBRE DE PRÉSENTS : 26
NOMBRE DE VOTANTS : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Patricia L'HUILLIER, M. David CHARPENTIER, Mme Valérie LEPOIVRE BACQUET, M. Charles CAÏUS, Mme Clotilde TEMPLIER, M. Nicolas QUELET, Mme Sophie LABAS, M. Fabien REYNARD, M. Jean-Pierre HAMEL, Mme Odile LOISEAU GUYOT, Mme Marie Gladine BETON, Mme Corinne CÉSARIN, Mme Christelle HENRY, M. Patrick MÉLÉO, M. Francesco PITARI, M. Brice COUSIN, M. Nicolas CAHAREL, Mme BRESCHIGLIARO Samia, M. Julien TRINQUET, M. LATAPY Emmanuel, Mme TAURIN Anne-Laure *(quitte la séance à 22h35, avant l'examen du point n°24)*, M. Xavier REVERT, Mme Yasmina GODICHE et M. Alexandre MEYER.

ONT DONNÉ POUVOIR :
- M. Sébastien GUILLARD à M. Julien TRINQUET
- Mme Aurélie DURAN à Mme Anne-Laure TAURIN
- Mme Pandora CHARANSOL à Mme Sophie LABAS

ABSENTS : Néant.

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur David CHARPENTIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 077-217701713-20260630-56_06_2026_DEL-DE

Madame l'Adjointe au Maire déléguée aux finances rappelle au Conseil municipal que le Compte de Gestion 2025 du Comptable public ayant été approuvé et le Compte Administratif 2025 ayant été adopté, il convient de procéder à l'affectation du résultat 2025.

Il est précisé que les montants adoptés lors de la reprise anticipée des résultats 2025, préalablement au vote du Budget Primitif 2026 du 14 avril 2026, demeurent inchangés.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2311-5,

VU la délibération municipale n° 21/04-2026 du 14 avril 2026 relative à la reprise anticipée des résultats 2025 intégrée au Budget Primitif 2026,

CONSIDÉRANT les résultats d'exécution et de clôture de l'exercice 2025 ainsi que les restes à réaliser (RAR),

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et voté, À L'UNANIMITÉ ;

Article 1 : CONSTATE :

- Un excédent de clôture de fonctionnement de 2 509 677.57 €
- Un déficit de clôture d'investissement de 125 813.65 €
- Un solde des RAR 2025 de 629 203.69 €
- un besoin de financement de la section d'investissement de 755 017.34€

Article 2 : DÉCIDE de l'affectation et du report comme suit :

- 1 609 677.57 € à la section de fonctionnement, en résultat antérieur reporté (002), en recettes,
- 900 000 € à la section d'investissement, en excédent capitalisé (1068)
- 125 813.65 € à la section d'investissement en solde d'exécution reporté (001), en dépenses.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,

David CHARPENTIER.

MAIRIE D'ESBLY (SEINE-ET-MARNE 77450)

Le Maire,

Ghislain DELVAUX.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :

de sa réception en Sous-Préfecture le : - 7 JUIL. 2026

de sa publication ou affichage le : - 7 JUIL. 2026